

**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL
DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025 À 14H30
ÉTABLI LE 6 NOVEMBRE 2025**

DEJIC/EM

CONFIDENTIEL

Sur convocation envoyée le vingt-deux octobre deux-mille vingt-cinq, les membres du Comité Social Territorial Intercommunal se sont réunis le jeudi six novembre deux mille vingt-cinq à quatorze heures trente à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

→ **Représentants de l'Administration :**

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1^{ère} Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS, 2^{ème} Administrateur délégué du Centre de Gestion,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT.

→ **Représentants du personnel :**

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),

- **Mme DAUBONS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE-NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **M. PUCHEU**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. DROUILLARD**, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RONTIGNON (SNDGCT),
- **Mme MERCADIER**, Agent social principal de 1^{ère} classe au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN (SUD/LAB).

ÉTAIT PRÉSENTE sans voix délibérative :

- **Mme BEN ARRAIS**, Agent social principal de 2^{ème} classe au SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY (UNSA).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **Mme HUSTAIX**, Directrice Générale des Services de la COMMUNE DE PONTACQ (SNDGCT),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 1^{ère} classe au TERRITOIRE D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme DEGUIL PETIPAS**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE NOUSTY (CFDT),
- **Mme BOUVET**, Rédacteur au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CGT),
- **Mme SOMDECOSTE-LESPOUNE**, Rédacteur à la COMMUNE DE LAHOURCADE (UNSA),
- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (FO),
- **M. LANDI**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. SBIHI**, Directeur du CDG 64,
- **Mme SIMONNET**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail,
- **Mme MORET**, Consultante du Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **Mme GARCIA**, Consultante du Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Le Président remercie les membres du CSTI pour leur présence à cette séance

La secrétaire de séance du Comité Social Territorial Intercommunal est Madame MAINE.

Madame LABORDE a été désignée secrétaire adjointe.

- ORDRE DU JOUR -

- I. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 16 OCTOBRE 2025**.....3
- II. **DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 6 NOVEMBRE 2025**..... 4

2.1	Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion	4
2.2	Avis sur un document unique d'évaluation des risques professionnels	4
2.3	Avis sur des projets d'accueil d'un apprenti (2).....	4
2.4	Avis sur un projet d'aménagement du temps de travail	4
2.5	Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (2).....	4
2.6	Avis sur des projets de travaux supplémentaires, de forfait mobilités durables, de prestation de service et de vote électronique (6).....	4
2.7	Avis sur un projet de charte de télétravail.....	5
2.8	Avis sur des projets de compte épargne-temps (2)	5
2.9	Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (19)	5
2.10	Avis sur des projets d'instauration de temps partiel (3)	6
2.11	Avis sur des projets de Lignes Directrices de Gestion (10)	6
2.12	Avis sur un projet de mise en place des astreintes	7
2.13	Avis sur des projets de modifications du temps de travail (13)	7
2.14	Avis sur un projet de plan de formation	8
2.15	Avis sur un projet de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation	9
2.16	Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (91).....	9
2.17	Avis sur un projet de règlement intérieur.....	10
2.18	Avis sur des projets de réorganisation de service entraînant modification de l'organigramme (2).....	10
2.19	Avis sur des projets de suppressions de postes (6).....	10
2.20	Avis sur un projet de transfert de compétences et de personnel	11
III.	QUESTIONS DIVERSES	11

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 16 OCTOBRE 2025

Conformément aux dispositions de l'article R254-73 du Code Général de la Fonction Publique, le procès-verbal du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 16 octobre 2025 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le Président soumet donc ce procès-verbal au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.1 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion

Madame SIMONNET présente le tableau des accidents et maladies reçus depuis la dernière réunion du CSTI. Deux accidents de service ont été déclarés.

2.2 Avis sur un document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Président soumet le projet présenté par l'**ÉTABLISSEMENT PUBLIC RESEAU SPORT 64** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.3 Avis sur des projets d'accueil d'un apprenti (2)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE D'ANCE FÉAS** et le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

2.4 Avis sur un projet d'aménagement du temps de travail

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT DE GRECHEZ** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.5 Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE REBENACQ** et **ESCOT** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.6 Avis sur des projets de travaux supplémentaires, de forfait mobilités durables, de prestation de service et de vote électronique (6)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE LAHONCE, SAINT-MÉDARD, ESCOT, OGEU-LES-BAINS, L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DU PAYS BASQUE** et le **SYNDICAT DE**

GRECHEZ au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant les dossiers présentés par les **COMMUNES DE SAINT-MÉDARD, ESCOT et le SYNDICAT DE GRECHEZ**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « FO, la CFDT et la CGT regrettent que la collectivité n'ait pas prévu la majoration des heures complémentaires comme le permet la réglementation ».

2.7 Avis sur un projet de charte de télétravail

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'AHETZE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.8 Avis sur des projets de compte épargne-temps (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE REBENACQ et ESCOT** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « FO félicite la collectivité d'avoir prévu la monétisation et la prise en compte au titre de la RAFP comme le permet la réglementation ».

2.9 Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (19)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AHETZE et RONTINGON** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis** par 3 voix pour (UNSA, SNDGCT), 4 voix contre (CGT, FO, SUD/LAB) et 2 abstentions (CFDT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « FO et la CFDT regrettent que la commune ne maintienne pas le régime indemnitaire durant le congé de longue maladie et le congé de grave maladie à hauteur de 33% la première année et 60% les deuxième et troisième années, comme le permet le décret n°2010-997 ».

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARBUS et ARTHEZ-DE-BEARN** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis** par 4 voix pour (UNSA, SNDGCT, FO), 3 voix contre (CGT, SUD/LAB) et 2 abstentions (CFDT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant le projet présenté par la **COMMUNE D'ARBUS**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « La CFDT regrette que la commune ne maintienne pas le régime indemnitaire ».

durant le congé de longue maladie et le congé de grave maladie à hauteur de 33% la première année et 60% les deuxième et troisième années, comme le permet le décret n°2010-997».

Concernant le projet présenté par la **COMMUNE D'ARTHEZ-DE-BÉARN**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité».

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE ANCE-FÉAS, BONNUT, ÇARO, JASSES, LABATMALE, LAY-LAMIDOU, MASLACQ, NAY, URT**, les **SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY, SIVOS de GARAZI, SYNDICAT DE GRECHEZ, SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN, SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE D'ASSAINISSEMENT DE PUYOO BELLOCQ RAMOUS** et **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS** au vote :

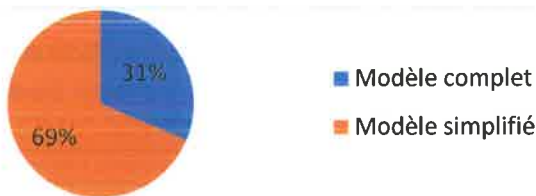
- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 6 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT) et 3 voix contre (CGT, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

2.10 Avis sur des projets d'introduction de temps partiel (3)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ALOS-SIBAS-ABENSE, LACARRY-ARHAN-CHARRITTE-DE-HAUT** et **NAY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.11 Avis sur des projets de Lignes Directrices de Gestion (10)

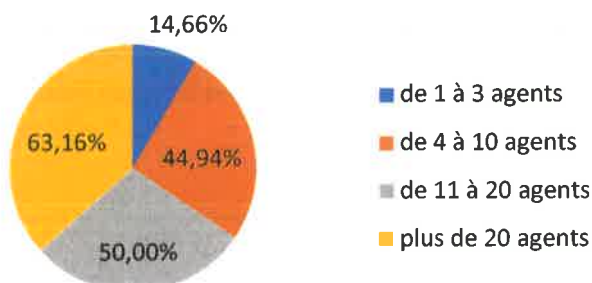
Répartition par type de LDG par collectivité - 528 dossiers à ce jour



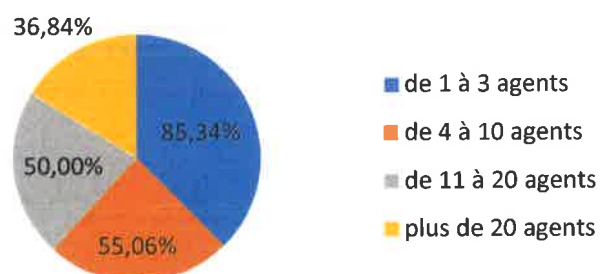
ADDITIF BONIFICATION FACULTATIVE SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE 2 DOSSIERS

- ↳ 1 sans critère
- ↳ 1 avec critères

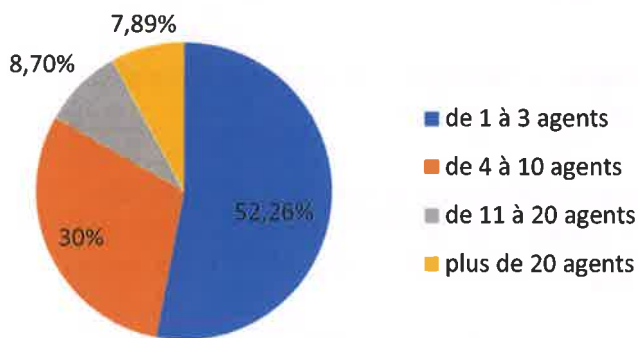
Type de collectivités ayant réalisé le modèle complet - 166 dossiers



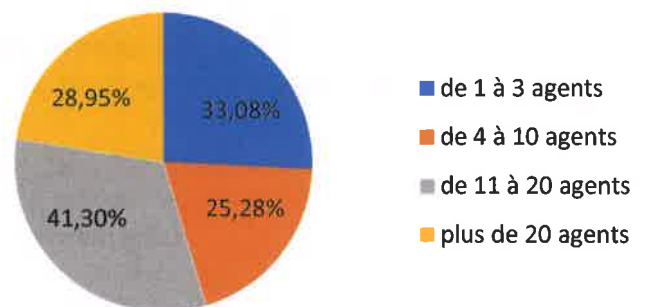
Type de collectivités ayant réalisé le modèle simplifié - 362 dossiers



Simplifié sans critère - 199 dossiers



Simplifié avec critères - 163 dossiers



Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES d'AINHICE-MONGELOS, CONCHEZ DE BÉARN, COSLEDAÀ-LUBE-BOAST, SALLESPISSÉ, SAMES, VIALER**, les **PÔLE MÉTROPOLITAIN PAYS DE BÉARN, SIVOM DES 3 CLOCHERS, SIVU DE MONGISCARD** et **SYNDICAT DE L'ENTRE-DEUX LÉES** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 2 voix contre (CGT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

2.12 Avis sur un projet de mise en place des astreintes

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT DE GRECHEZ** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.13 Avis sur des projets de modifications du temps de travail (13)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LAY-LAMIDOU** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 8 voix pour (CGT, CFDT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 voix contre (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LÉE** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un avis favorable à la majorité par 7 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 2 abstentions (CGT),
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE PARDIES (n°5936)** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un avis favorable à la majorité par 7 voix pour (CFDT, CGT, UNSA, SNDGCT) et 2 voix contre (FO, SUD/LAB),
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « FO précise que l'augmentation aurait pu être effectuée à hauteur de 28h pour permettre l'affiliation à la CNRACL ».

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE PARDIES (n°5905)** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un avis favorable à la majorité par 8 voix pour (CFDT, CGT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 voix contre (FO),
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU DES QUATRE MOULINS** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un avis favorable à la majorité par 8 voix pour (CFDT, CGT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE LAHOURCADE, LIVRON, MASLACQ, MOMAS, VIELLESÉGURE, ORIN**, les **SIVU GURE ESKOLA** et **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ARTHEZ-DE-BEARN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un avis favorable à l'unanimité.

2.14 Avis sur un projet de plan de formation

Le Président soumet le projet présenté par le **CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un avis favorable à l'unanimité.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

2.15 Avis sur un projet de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE DU BAS ADOUR MARITIME** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.16 Avis sur des projets de participation à la protection sociale complémentaire (91)

Avant de présenter les dossiers, Madame MORET informe les membres que la commune d'ASSAT avait déposé un dossier de participation à la protection sociale complémentaire pour le risque santé lors de la séance du 16 octobre 2025 en prévoyant une modulation de la participation en fonction de la rémunération des agents (entre 15 et 20 €). La collectivité a informé les services du Centre de Gestion que, lors du conseil municipal, l'organe délibérant avait fait le choix de supprimer la modulation et d'octroyer une participation de 20 € à tous les agents.

Madame MORET précise ensuite que 91 saisines sont comptabilisées sur AGIRHE. Parmi ces 91 saisines, 7 saisines concernent à la fois la participation employeur en matière de santé et de prévoyance, ce qui porte le nombre total de dossiers à 98. Les dossiers se répartissent comme suit :

↳ Concernant la participation employeur au risque prévoyance (11 dossiers):

- 8 dossiers d'adhésion à la convention de participation du CDG 64
- 3 dossiers de labellisation

↳ Concernant la participation employeur au risque santé (87 dossiers) :

- 56 dossiers d'adhésion à la convention de participation du CDG 64
- 31 dossiers de labellisation

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ABÈRE, AGNOS, AÏCIRITS-CAMOU-SUHAST, ANDREIN, ARETTE, ARGET, ARNOS, ARROSÈS, ARTHEZ-DE-BÉARN, ATHOS-ASPIS, AURIONS-IDERNES, BALANSUN, BALEIX, BARCUS, BESCAT, BONLOC, BONNUT, BURGARONNE, ÇARO, CASTILLON-DE-LEMBEYE, CONCHEZ DE BÉARN, COSLEDAÀ-LUBE-BOAST, GER, GÉUS-D'ARZACQ, GUICHE, HAUX, LAHONCE, LEDEUX, L'HÔPITAL-D'ORION, LOUHOSSOA, LOURENTIES, LOUVIE-SOUBIRON, LOUVIGNY, LUCGARIER, MÉRITEIN (2 dossiers), MONPEZAT, MONTANER, MONTAUT, MONTORY, MOUHOU, NABAS, PAGOLLE, PARDIES, PONSON-DEBAT-POUTS, POULIACQ, RIUPEYROUS, RIVEHAUTE, SAINT-GIRONS-EN-BÉARN, SAINT-LAURENT-BRETAGNE, SAINT-MARTIN-D'ARROSSA, SALLESPISSÉ, SAMES, SARE, SAUGUIS-SAINT-ÉTIENNE, SAUVETERRE-DE-BÉARN, SEDZÈRE, SENDETS, SUSMIOU, TARDETS-SORHOLUS, THÈZE, TROIS-VILLES, VERDETS, VIALER, VIELLESÉGURE, VIVEN, ESCOS, ESCOT, ESCOUBÈS, ESPIUTE, ETCHEBAR, IROULEGUY, ORAÀS, OSSERAIN-RIVAREYTE, UHART-MIXE, URT, UZOS, le PÔLE MÉTROPOLITAIN PAYS DE BÉARN, le SIRP ORION - ORRIULE - L'HÔPITAL-D'ORION, le SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY, le SIVOS DE GARAZI, le SIVU ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE D'OSSAU, le SIVU POUR**

L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS, le SYND.INT. TRANSPORT SCOLAIRE DE RIUPEYROUS ET ST-LAURENT-BRETAGNE, le SYND.INT.R.P. ABOS-TARSACQ, le SYNDICAT DE GRECHEZ, le SYNDICAT DE L'ENTRE-DEUX LÉES, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT PORTE D'ASPE, le SYNDICAT MIXTE DE LA PIERRE-SAINT-MARTIN, le SYNDICAT MIXTE DU BAS ADOUR MARITIME et le SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64 au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.17 Avis sur un projet de règlement intérieur

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE REBENACQ** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.18 Avis sur des projets de réorganisation de service entraînant modification de l'organigramme (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE MOMAS et UZEIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.19 Avis sur des projets de suppressions de postes (6)

Le Président soumet le projet présenté par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MASLACQ** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 5 voix pour (CFDT, UNSA, SUD/LAB), 3 voix contre (CGT, FO) et 1 abstention (SNDGCT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BIRIATOU** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 2 voix contre (CGT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE HAUX** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 5 voix contre (CGT, UNSA, FO) et 4 voix pour (CFDT, SNDGCT, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES LEDEUIX et MASLACQ (dossiers n°6043 et 6145)**, au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.20 Avis sur un projet de transfert de compétences et de personnel

Concernant le dossier de transfert de la compétence eau et assainissement de la commune d'ORTHEZ au syndicat de GRECHEZ, Madame CARRÈRE demande si les agents ont tous donné leur accord pour le transfert. Madame GARCIA précise que les agents ont été informés courant avril du transfert et ont tous été reçus individuellement dans le courant du mois d'octobre afin que leur nouvelle fiche de poste leur soit présentée. La collectivité n'a pas mentionné de réticence de la part des agents. Madame GARCIA précise également que le dossier relatif au transfert a été soumis pour avis également au CST de la ville d'ORTHEZ le 21 octobre dernier.

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT DE GRECHEZ** au vote :

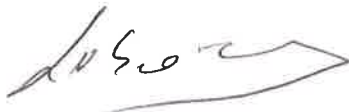
- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 6 voix pour (CGT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB), 2 voix contre (CFDT) et 1 abstention (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

III. QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 15h22.

La secrétaire adjointe,

Corinne LABORDE
Syndicat CFDT



Le Président,

Nicolas PATRIARCHE

Maire de LONS
Président du Centre de Gestion



La secrétaire,

Sylvie MAINE

Adjointe au Maire de MONTAUT
1^{ère} Administratrice déléguée
du Centre de Gestion



